

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 26 juin dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 30 avril 2002 :

- Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) - défense des intérêts de la Ville devant toute instance compétente - honoraires d'avocat,
- Cimetière de Janval - rétrocession au profit de la Ville de la concession quinze ans n° 6 203 - remboursement d'une somme de 25,61 € à l'intéressée,
- Budget de l'assainissement - renégociation de l'emprunt n°99160 - souscription d'un prêt de substitution à taux révisable, auprès de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie (montant : 240 309,69 € durée : 9 ans),
- Budget principal - renégociation de cinq emprunts et souscription d'un prêt de substitution à taux fixe, auprès de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie (montant : 2 633 819,21€ durée : 6 ans),
- Budget de l'assainissement - renégociation de l'emprunt n°28851681 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe auprès de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie (montant : 77 384,81 € durée : 6 ans),
- Budget principal - renégociation de sept emprunts et souscription d'un prêt de substitution à taux révisable auprès de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie (montant : 2 794 943,15 € durée : 9 ans),
- Détournements de fonds publics - règlement de frais de déplacements de personnes à destination de la Courneuve - défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance - Honoraires d'Avocat,
- Fête du quartier du Val Druel - contrat de prestation d'animation - montant forfaitaire : 305 €
- Budget de l'eau - renégociation de l'emprunt n°648273 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (montant : 16 277,66 € durée : 24 trimestres)
- Budget de l'assainissement - renégociation de l'emprunt n°0648266 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (montant : 31 757,60 € durée : 16 trimestres)
- Budget de l'assainissement - renégociation de l'emprunt n° 0648264 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (montant : 67 492,49 €, durée : 20 trimestres)
- Budget de l'assainissement - renégociation de l'emprunt n° 0648258 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (montant : 16 277,66 € durée : 24 trimestres)
- Budget de l'eau - renégociation de l'emprunt n°0648255 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (montant : 26 464,64 € durée : 16 trimestres),

- Budget de l'eau - renégociation de l'emprunt n°0648270 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (montant : 64 689,79 € durée : 38 trimestres)
- Budget de l'assainissement - renégociation de l'emprunt n° 0648253 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (montant : 81 940,37 € durée : 38 trimestres)
- Budget principal - renégociation de l'emprunt n°0648233 - souscription d'un prêt de substitution à taux fixe, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (montant : 257 210,28 € durée : 16 trimestres),
- Renforcement et modification du réseau d'assainissement pluvial de Neuville les Dieppe - marché de maîtrise d'œuvre - titulaire : Cabinet Merlin - Antéa - montant : 81 000 €HT (96 876 €TTC),
- Vérification périodique des installations techniques dans les bâtiments communaux - avenant n°1 au marché négocié passé le 22 janvier 2001 avec la Sté A.I.F. - changement de raison sociale - nouvelle dénomination : Société Norisko Equipements,
- Régie de recettes du "Petit Théâtre" - extension de la régie aux recettes issues de la vente des produits dérivés (livrets, vidéo),
- Locaux sis 3 rue de l'Abattoir mis à disposition du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) - convention d'interruption temporaire de versement du loyer en contrepartie de la réalisation de travaux relevant de la compétence du propriétaire, la Ville de Dieppe.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Conseil départemental de l'accès au droit de la Seine-Maritime  
Approbation de la convention constitutive  
Autorisation de transférer la subvention 1998  
Subvention pour l'année 2002  
Désignation des représentants de la ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Franck WILKINSON, Conseiller Municipal, expose que par délibération en date du 16 décembre 1993 le conseil municipal approuvait l'adhésion de la Ville au Conseil Départemental de l'Aide Juridique (C.D.A.J.), organisme dont la mise en place était prévue par la loi du 10 juillet 1991 relative à l'Aide Juridique, qui a notamment remplacé la notion d'aide judiciaire par celles d'aide juridictionnelle et d'aide à l'accès au droit.

C'est dans le cadre de l'accès au droit qu'ont été créés - sous la forme de groupements d'intérêt public (G.I.P.) - les C.D.A.J. qui rassemblaient l'Etat, le département, les professions juridiques et judiciaires, et le cas échéant des maires et des personnes morales de droit public ou privé, avec pour mission de permettre à tous les citoyens, quelle que soit leur situation sociale, d'accéder à la connaissance et à la défense de leurs droits au moyen de l'aide à la consultation dans les domaines les plus vastes et à l'assistance au cours des procédures non juridictionnelles.

Pour des raisons de nature essentiellement juridique, le C.D.A.J. de Seine Maritime n'a jamais fonctionné tout en bénéficiant d'une subvention de 5 000 F adoptée au Conseil Municipal du 26 mars 1998.

La loi de 1991, qui avait présidé à la création de ces conseils, a été modifiée par la loi du 18 décembre 1998 instituant les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (C.D.A.D.)

La loi de 1998 précise la notion d'accès au droit telle qu'elle figurait dans la loi de 1991 et étend ses composantes dans quatre domaines :

- 1/ l'information générale sur les droits et les devoirs, et l'orientation vers les organismes chargés de la mise en œuvre des droits
- 2/ l'aide dans l'accomplissement des démarches en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation juridique, et l'assistance au cours de procédures non juridictionnelles
- 3/ la consultation en matière juridique
- 4/ l'assistance à la rédaction et à la conclusion d'actes juridiques

Elle enrichit également le rôle du C.D.A.D. par rapport au C.D.A.J. en allant au-delà des fonctions d'évaluation des besoins et d'animation et de coordination : ainsi, le CDAD a pour mission de rechercher et susciter des actions communes ou complémentaires, d'innover en soutenant des projets nouveaux répondant à des besoins particuliers ou non satisfaits et de contribuer au développement des modes alternatifs de règlement des conflits.

Constitué sous la forme d'un G.I.P. et placé sous la présidence du président du tribunal de grande instance du chef lieu du département, le C.D.A.D. comprend

Des membres de droit :

Le préfet du département

Le conseil général

Le barreau du département (un représentant des barreaux s'il en existe plusieurs)

La caisse des règlements pécuniaires du barreau désigné

La chambre départementale des notaires

La chambre départementale des huissiers de justice

L'association départementale des maires

Une association oeuvrant dans le domaine de l'accès au droit

La chambre de discipline des avoués

Des membres associés avec voix délibérative :

Les barreaux du département et leurs caisses des règlements pécuniaires  
Des collectivités territoriales  
D'autres associations que celle qui est membre de droit  
Des entreprises publiques, des organismes de sécurité sociale, etc....

Des membres associés avec voix consultative

Eu égard à l'intérêt que représente le fonctionnement de cette structure et aux moyens nouveaux mis en œuvre pour son action, **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, :**

1/ approuve la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Seine-Maritime et en autorise la signature par Monsieur le Député Maire

2/ autorise le C.D.A.D. à opérer le transfert de la subvention municipale versée en 1998 (5 000 francs) au profit du C.D.A.J. sur le compte du C.D.A.D.

3/ décide de verser au C.D.A.D., pour l'année 2002, une subvention de 700 euros au titre de la participation de la Ville comme membre associé avec voix délibérative

Les crédits permettant le versement de la subvention 2002 sont ouverts au budget 2002 fonction 025 article 6574 service 3272.

4/ puis procède à la désignation, par vote à bulletins secrets, de son représentant titulaire et de son suppléant.

**Sont élus par 30 voix M. Franck WILKINSON et Mme Annie OUVRY.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Usine d'incinération des ordures ménagères UIOM de Dieppe  
Traitement des fumées - avenant n°3**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose qu'un marché en date du 21 septembre 2000 définit les modalités et consistance des travaux confiés au Groupement d'Entrepreneurs solidaires INOVA France S.A. et VON ROLL Environnement S.A. par le Maître d'Ouvrage pour la conception et la réalisation de la mise aux normes du traitement des fumées de l'U.I.O.M. de Dieppe pour un montant HT avec options de 21 945 870,00 F.

L'avenant n° 1 du 5 novembre 2001 concernait des modifications et aménagements au marché de base exigés par le Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (S.D.I.S.) et la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E) pour un montant de 1 077 680 F HT portant ainsi le marché à la somme totale HT de 23 023 550 F.

L'avenant n° 2 du 19 décembre 2001 concernait quant à lui :

- la modification de travaux en plus et en moins sans incidence financière
- la suppression de l'indice EL – électricité moyenne tension de la formule de révision
- la conversion en euro de la décomposition du prix global et forfaitaire.

L'avenant n° 3, objet du présent rapport concerne :

### **1 – MODIFICATION DE LA CHEMINEE**

En phase études d'exécutions, INOVA a proposé de remplacer la cheminée double conduit prévue au marché (1 conduit par four de 2.5 T/H) par une cheminée monoconduit équipée d'un registre guillotine permettant de réguler le débit d'éjection des fumées selon que l'on fonctionne avec 1 ou 2 fours.

Cette modification présente les avantages suivants :

- réduire les temps de ramonages (1 conduit au lieu de 2 conduits),
- mieux adapter l'exploitation à la future évolution de l'U.I.O.M. avec 1 four de 5.5 T/H.

Elle fait l'objet d'une moins value.

### **2 – PRESTATIONS ANNEXEES A L'ARRETE PREFECTORAL**

La ville de DIEPPE s'est vu notifier le 26 avril 2002 des prescriptions annexées à l'arrêté préfectoral.

Les prestations suivantes seront réalisées par INOVA dans le cadre du marché :

- mesure du débit du rejet des eaux de refroidissement,
- mesure de la température du rejet des eaux de refroidissement,
- aménagement coupe feu du transformateur existant,
- isolement du réseau eau pluviale en cas de pollution accidentelle,
- aménagement d'une rétention des effluents de l'aire de dépotage.

### 3 – SUPPRESSION DE LA PEINTURE PREVUE DANS LE HALL FOUR EXISTANT

Cette prestation sera réalisée lors des travaux de remplacement des fours.

### 4 – ACQUISITION D'UNE 2EME LICENCE UTILISATEUR « IN TOUCH »

Rendue nécessaire par le doublement du contrôle en supervision.

Le matériel correspondant sera acquis par l'exploitant sur le compte du budget Gros Entretien et Réparation (G.E.R) de sa section fonctionnement.

**5 – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE SOCOTEC COMPLEMENTAIRE** consécutive à la défaillance du bureau d'étude SABE, sous-traitant de FOURCADE S.A., sous-traitant de INOVA.

Ces aménagements font l'objet d'une augmentation de la masse des travaux et du montant du marché repris dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Désignation	En euros HT
<b>Modification de la cheminée</b>	
Installation du monoconduit + registre guillotine	- 7 933,00
<b>Prestations annexées à l'arrêté préfectoral</b>	
Mesure du débit du rejet des eaux de refroidissement	9 594,00
Mesure de la température du rejet des eaux de refroidissement	20 834,00
Aménagement coupe feu du transformateur existant	8 250,00
Aménagement d'une rétention des effluents de l'aire de dépotage	28 707,00
Suppression de la peinture	- 10 000,00
Licence utilisateur « IN TOUCH » complémentaire	10 000,00
Mission de contrôle technique SOCOTEC complémentaire	- 5 000,00
<b>TOTAL GENERAL de l'AVENANT en HT</b>	<b>54 452,00</b>
<b>TOTAL GENERAL de l'AVENANT en TTC</b>	<b>65 124,59</b>

L'économie du marché s'en trouve modifiée comme suit :

	En Euros HT
Montant HT du marché initial du 21 septembre 2000	3 296 302,96
Prise en compte par la ville de l'option 1 : bardage aluminium	30 229,12
Prise en compte par la ville de l'option 3 : remplacement bardage façade sud et est	19 094,24
<b>Total marché HT :</b>	<b>3 345 626,32</b>
Montant HT avenant n° 1	164 291,26
Montant HT avenant n° 2	0,00
Montant HT avenant n° 3	54 452,00
<b>MONTANT HT du marché et de ses avenants n° 1, n°2 et n° 3</b>	<b>3 564 369,58</b>
Taux T.V.A. de 19,6%	698 616,44
<b>MONTANT TTC du marché et de ses avenants n° 1, n°2 et n° 3</b>	<b>4 262 986,02</b>

Les travaux sont réglés suivant les conditions du marché du 21 septembre 2000 et ses avenants n° 1 et n° 2.

Le délai global des travaux est inchangé par l'avenant n° 3.

Vu l'avis favorable formulé par la commission d'appel d'offres réunie le 17 juillet dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 3 à intervenir avec le Groupement INOVA France S.A./VON ROLL Environnement S.A.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 7 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Fourniture de carburants et de fioul domestique pour les services municipaux - Lot 2 "fourniture de carburants sur le territoire national" - Fusion Elf Antar/Total Fina Elf - Avenant 2 au marché 01.154**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 01.154 du 6 juin 2001, la Ville de Dieppe a confié à la société Elf Antar France la fourniture de carburants sur le territoire national de ses services municipaux.

Par courrier en date du 24 juin 2002, la société Total Fina Elf nous informe qu'à la suite d'une opération juridique de fusion absorption du 27 février 2002, la société Elf Antar France est devenue la société Total Fina Elf.

Cette fusion entraîne la dissolution sans liquidation d'Elf Antar France ainsi que la transmission universelle de son patrimoine à Total Fina Elf France.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, c'est donc Total Fina Elf qui assure les fournitures faisant l'objet du marché n° 01.154. Cette fusion nécessite la passation d'un avenant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1/ de prendre acte de ce changement de dénomination suite à fusion,

2/ d'autoriser M. le Député Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir avec la société Total Fina Elf.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin versant  
de l'Eaulne**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que par délibération adoptée par le Comité Syndical lors de sa séance du 5 décembre 2001 transmise en Sous-Préfecture le 9 janvier 2002, les statuts du Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Eaulne sont modifiés afin de permettre :

- d'étendre les compétences du Syndicat aux bassins côtiers adjacents au bassin versant de l'Eaulne (article 2.1) ;
- de modifier la dénomination du Syndicat qui prend l'appellation « Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Eaulne et des bassins versants côtiers adjacents » (article 1) ;
- de reprendre les compétences du syndicat de curage de l'Eaulne dissout le 14 juin 2001 à savoir, de veiller à la sauvegarde, à la libre transmission des eaux ainsi qu'à leur qualité et de procéder aux travaux de remise en état, d'aménagement et d'entretien du cours d'eau (article 2.2) ;
- d'exclure les compétences relatives aux problèmes liés aux remontées de nappes phréatiques, à la bande côtière de falaise sur les bassins versants côtiers adjacents, aux études et travaux liés à l'assainissement pluvial des communes, aux études et travaux liés aux fossés de drainage et aux portants (article 2.3);
- de déplacer le siège du syndicat à Londinières ;
- d'inscrire une quote-part communale pour les travaux en rivière (article 7.1.2) ;
- d'autoriser le syndicat à faire appel à toutes les possibilités de financement qui existent : chaque mode étant délibéré en comité syndical avant sa mise en application (article 8) ;
- d'attribuer les fonctions de receveur syndical au trésorier de Londinières (article9).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications de statut.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 7 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux  
sur la route départementale n°75 rue Toutain**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'aménagement de la place des Martyrs, la ville de Dieppe a réalisé des travaux de revêtement de chaussée sur un tronçon de la route départementale n°75 (rue Toustain).

Le coût des travaux relevant de la compétence départementale est fixé à 3 500 € TTC soit 6,48% du montant global de l'opération.

La participation financière du Conseil général est conditionnée par la signature d'une convention de mandat. Le Conseil général en qualité de maître d'ouvrage demande à la Ville de Dieppe mandataire de faire réaliser en son nom et pour son compte et sous son contrôle les travaux d'aménagement de la route départementale n°75, dite rue Toustain en traverse du centre bourg qui relève de la compétence départementale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dénomination de la traverse Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNROY, Adjoint au Maire, expose que la voie perpendiculaire aux boulevards de Verdun et du Maréchal Foch était traditionnellement appelée « Traverse Duquesne ».

En vue des prochaines cérémonies de commémoration du raid du 19 août 1942, il est proposé la dénomination du Lieutenant Colonel DOLLARD MENARD, Commandant du Régiment des fusiliers Mont-Royal, qui s'est illustré lors du raid sur Dieppe le 19 août 1942, devenu citoyen d'honneur de la Ville.

Cette voie serait ainsi dénommée :  
TRAVERSE COLONEL DOLLARD MENARD  
1913 - 1997  
Commandant des Fusiliers Mont-Royal  
le 19 août 1942

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ 6 voix contre (élus communistes)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Ancien couvent des Carmélites - travaux de restauration de  
maçonnerie sur la façade classée  
Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'année 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 octobre 2000, le Conseil municipal a approuvé le projet de restauration de la façade principale de l'ancien couvent des Carmélites, assuré en maîtrise d'œuvre par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, et autorisé le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat et du Conseil Général.

L'accord relatif à l'aide de l'Etat est sur le point d'être formalisé et, pour des raisons d'instruction interne, les services déconcentrés du Ministère de la Culture nous demandent de confirmer les termes de la précédente délibération.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de renouveler la sollicitation de l'aide financière de l'Etat relative à cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 44515,11€HT.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention d'autorisation d'occupation temporaire du quai de la  
Marne relative à l'aire de stationnement des camping cars**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a aménagé une aire de stationnement pour les camping-cars sur le quai de la Marne. La zone appartient au domaine public portuaire concédé à la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe.

L'institut consulaire a donc rédigé un projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire de cet espace dédié à l'accueil des camping-caristes et le soumet à la signature de la Ville.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention annexée à la présente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château musée - acquisition d'une œuvre d'art  
Demande de subvention au F.R.A.M**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, expose au Conseil municipal que le Conservateur du Château-Musée, avec l'accord du Maire, a fait procéder, pour le compte de la Ville, à l'acquisition d'une plaque en ivoire de Henri Amand (identification Sotheby's, vérifiée par le Conservateur comme étant l'œuvre de Hyacinthe Flamand) en vente publique chez Sotheby's à Londres pour le prix de 4056,11 £ (6570,90 € environ).

Il est donc demandé au Conseil municipal de confirmer cette acquisition, sous réserve de l'accord du Conseil Artistique des Musées, et de solliciter l'aide du fonds régional d'acquisitions des musées (F.R.A.M.) pour son financement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Renouvellement des membres du conseil consultatif de la halle à marée  
Représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS et Mme LEGRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme GALLAIS, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. BAZIN, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, M.COIGNET et Mme HUREL.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, M. LECUYER à M. MARTINE, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVISTRE-BREARD à Mme OUVRY, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, M. BAZIN à M. WILKINSON, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS et M. COIGNET à M. CUVILLIEZ..

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe dispose d'un représentant titulaire (Mme Françoise LEMOINE) et d'un représentant suppléant (Monsieur Maurice LEMASSON) au sein du Conseil Consultatif d'exploitation de la halle à marée du port de Dieppe.

Le mandat de l'ensemble des membres étant arrivé à expiration, Monsieur le Préfet de la Seine Maritime doit procéder au renouvellement de cette instance.

Dans le cadre de ce renouvellement, il appartient au Conseil Municipal de proposer son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein du Conseil Consultatif d'exploitation de la halle à marée du port de Dieppe, lesquels seront nommés par arrêté préfectoral.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le mandat des représentants sortants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ Le groupe et les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 18 juillet 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

